



LE SYNDICAT  
DE L'ENSEIGNEMENT  
PROFESSIONNEL  
PUBLIC

## CHSCTA EXTRAORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2020

### Compte rendu :

Madame la Rectrice a tenu en introduction à saluer, dans ce contexte difficile, l'engagement de tous.

Nous avons demandé à l'issue de notre déclaration liminaire, qu'une minute de silence soit respectée à la mémoire de notre collègue Samuel PATY.

Situation sanitaire :

Les cellules de crise départementales ont été réactivées, ayant pour but de suivre, en lien avec l'ARS, les personnes positives.

Nous avons insisté sur le malaise généré par la mise en place de ce protocole sanitaire renforcé, et insisté sur un manque et un épuisement des agents d'entretien face à la charge de travail de nettoyage et de désinfection des différents locaux.

Madame la Rectrice, en lien avec la Région, dans le cadre de groupes techniques, discutera rapidement des seuils de remplacement, afin qu'un nombre minimum d'agents par établissement soit en mesure d'assurer les missions liées à la crise sanitaire.

Quant au droit de retrait, dans la mesure où le ministère de l'Education nationale, a adopté dans les établissements scolaires, les mesures destinées à assurer la sécurité et préserver la santé de ses personnels en mettant en œuvre les prescriptions des autorités sanitaires, le droit de retrait ne devrait pas trouver à s'exercer.

Les personnes vulnérables doivent prévenir leur chef de service, le médecin de prévention, afin de mettre en place le télétravail ou d'obtenir une autorisation spéciale d'absence (ASA). Cette dernière étant exonérée de quelconque service.

Sur l'organisation pédagogique, nous avons fortement exprimé notre volonté de mise en œuvre de groupes à effectifs réduits, ainsi que celle d'un recrutement immédiat d'AED.

Madame la Rectrice a indiqué que la réponse était locale, que certains établissements avaient d'ores et déjà proposé des organisations dans ce sens, et que les DSDEN étaient à l'écoute de ces propositions.

Pour les AED, le rectorat reste à l'écoute des différentes demandes d'établissements.

Concernant les PFMP, le Secrétaire Général nous a renvoyé à la « foire aux questions Education Nationale Covid » (FAQ), mise à jour quotidiennement, qui précise qu'elles sont maintenues, sous réserve que les conditions d'accueil des élèves entrent dans le cadre du protocole sanitaire.

Que ces PFMP peuvent se dérouler partiellement ou totalement en télétravail, et que pour les formations où les PFMP sont impossibles (hôtellerie, restauration...), ce sont les CA qui décident du report.

Il a été rappelé que le distanciel devait être privilégié pour réunir les instances telles que CA, Conseil Pédagogique...

Le Secrétaire Général a apporté des précisions sur l'acheminement en cours des masques en remplacement des masques DIM, dont l'utilisation est à proscrire.

Jean Luc MASSIAS